

   	
Présidence Bruxelloise Brusselse voorzitterschap	Priorités de la présidence bruxelloise en 2019
Date/datum	Mercredi 30 janvier 2019, 9h / woensdag 30 Januari 2019 om 9u
Lieu/plaats	Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel

1. Gouvernance climatique

Ces dernières années, plusieurs initiatives d'analyse de la gouvernance climat et du processus de décision qui accompagne l'action dans ce domaine, ont vu le jour, issues de différents acteurs (société civile, monde académique, Sénat, Parlements). Ces initiatives convergent vers la conclusion que le système institutionnel belge est trop complexe pour répondre adéquatement aux enjeux climatiques.

Par ailleurs, les mouvements citoyens ont également démontré une forte mobilisation autour de l'enjeu climatique et le soutien de la population au renforcement de l'action climatique.

A l'occasion de la COP24, il a été pointé par les Ministres du climat la nécessité de travailler en CNC sur la gouvernance climatique dans le but de renforcer le cadre d'action climatique. Ce travail sera entamé en CNC dès le début de l'année 2019. La création d'un groupe de travail en charge de cette réflexion sera envisagée. La possibilité de mettre en place une Agence interfédérale pour le climat sera en particulier examinée dans ce contexte.

2. Accord « Burden Sharing » 2021-2030

Il est essentiel de relancer les discussions sur la répartition de l'effort climatique (burden sharing) pour la période 2021-2030 en vue d'aboutir en 2019 à un accord de la CNC sur son scope et un calendrier d'adoption. Le travail préliminaire du GT burden sharing (cf. rapport le 1^{er} décembre 2017 à la CNC) servira de base à la poursuite des discussions.

3. Plan National belge Energie et Climat 2021-2030 (PNEC 2021-2030)

Conformément aux obligations européennes de planification énergie et climat, une première version de PNEC 2030 national, piloté au sein du GT conjoint ad hoc CONCERE/CNC, a été notifiée à la Commission européenne fin décembre 2018.

Sur base de cette première version, une consultation devra être menée pour récolter les avis des différents acteurs. Ces avis, de même que les éventuelles recommandations de la Commission européenne, seront intégrés dans une version définitive du PNEC 2030, qui devra être notifiée à la Commission européenne fin décembre 2019.

En coopération avec la filière énergie (CONCERE), et via les groupes de travail concernés (GT conjoint CNC/CONCERE PNEC 2030 et sous-GT communication), la CNC veillera donc au bon déroulement des différentes étapes nécessaires à l'adoption définitive du PNEC 2030 dans le calendrier prévu par l'UE.
